

Auray, le 16 juin 2026

Monsieur Ronan LE DELEZIR
Président de la CLE du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel

à

Monsieur le Préfet du Morbihan

Objet : Avis de la CLE sur le dossier loi sur l'eau 'Renouvellement de l'autorisation de rejet du système d'assainissement de la station de Kerners à Arzon' – 2^{ème} consultation

Dossier suivi par : Béatrice NIVOY

N/Réf. : RLD/BN/2026_015

Monsieur le Préfet,

Suite à votre deuxième consultation (pour changement de procédure) sur le dossier cité en objet, je vous fais part de l'avis initial du bureau de la CLE qui s'est réuni le 26 janvier.

Le projet doit être conforme avec les règles du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel approuvé par arrêté préfectoral du 24 avril 2020 et compatible avec les objectifs du PAGD.

Le bureau de la CLE émet un avis favorable et fait part de remarques.

- **Composante H : microbiologie**

Le bureau s'étonne qu'il n'y ait pas de normes de rejets liées à la microbiologie de prévues.

- **Composante N « Adéquation ressources – besoins »**

- Objectif 'Satisfaire les besoins en eau potable tout en respectant les besoins des milieux aquatiques et l'équilibre des ressources en eau '

La REUT a été analysée sous l'angle du non-rejet et peu sous l'angle de la substitution à l'eau potable. Des usagers potentiels (aire carénage du port crouesty a minma) n'ont pas été cités. Il aurait été intéressant de mentionner les besoins des diverses activités susceptibles d'utiliser des eaux usées traitées afin d'évaluer le potentiel d'économie d'eau potable.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Ronan LE DELEZIR

